

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2024

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 août, à 20 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire

Nombre de membres en exercice : 18

Date de convocation : 23 août 2024

Présents : Mesdames et Messieurs, ALBISETTI Caroline, ARNAUD David, BUCINA Aurélie, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, FARGES Eliane, FAURE Sandrine, GARCIA Christophe, GAYAT de WECKER Louis, HEBRARD Jean Pierre, LAURENDEAU Patrick, MEDYNSKA Jean Louis, MONTESSINOS Rémi, PENAY Florence, PREMEL Quentin, VINCENT David

Procurations : BRESSON Séverine à MEDYNSKA Jean-Louis
POULY Chantale à FARGES Eliane

Secrétaire de séance : Florence PENAY

Secrétaire administrative : Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant une Requête du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand : GROSOS /Commune de Saint-Beauzire

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2024

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Restaurant scolaire : convention de mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs
- 2- Restaurant scolaire : demande de subvention au Conseil Départemental (récupérateur d'eau de pluie)
- 3- Personnels municipaux : renouvellement de contrats
- 4- Personnels municipaux : création de poste
- 5- Virement de crédit : rénovation du chemin des 2 Bognes
- 6- Convention avec la commune de Riom pour la rénovation du chemin des 2 Bognes
- 7- Territoire Energie 63 : complément de travaux pour l'éclairage du terrain de foot
- 8- Questions diverses

- Construction restaurant scolaire : convention de mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs :

S'agissant de la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs, il y a lieu d'autoriser le maire à signer une convention avec l'EURL GALLETI pour un montant de 3100.80 € TTC.

Cette dépense est prévue dans le financement de la construction du restaurant scolaire.

Monsieur Rémi MONTESSINOS demande pourquoi ce choix ?

Monsieur Christian DAUZAT répond que le choix a été fait sur le bon rapport qualité/prix

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

- Construction restaurant scolaire : demande de subvention au Conseil Départemental (récupérateur d'eau de pluie):

Dans le cadre de l'acquisition d'une cuve de récupération d'eau de pluie, le Conseil Départemental propose une subvention de 60 % du prix HT pour l'acquisition de ce matériel, dans la limite de 2 500.00 €.

Il y a lieu d'autoriser le Maire à déposer cette demande de subvention.

Monsieur Quentin PREMEL demande pour quelle utilisation ?

Monsieur Christian DAUZAT répond que cette cuve de 10m3 servira à l'arrosage et de réservoir tampon lors de gros orages.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

- Personnels municipaux : renouvellement de contrats :

Afin d'assurer au mieux les missions des services périscolaires :

- il y a lieu de renouveler les contrats suivants pour accroissement d'activité d'adjoints techniques :

- Un contrat à 19 heures par semaine pour une durée d'un an à compter du 01-09-2024 (ancien contrat 15 heures par semaine)
 - Un contrat à 13 heures par semaine à compter du 28-08-2024 pour une durée d'un an (ancien contrat 7 heures par semaine)
 - Un contrat de 6 heures par semaine à compter du 04-11-2024 pour une durée d'un an (ancien contrat 8 heures par semaine)
- il y a lieu de créer un poste d'agent technique pour accroissement d'activité
- 30 heures par semaine à compter du 01-09-2024 pour une durée d'un an (départ en retraite au 01-09-2024)

Madame Eliane FARGES explique qu'il y aura 16 enfants de moins de 3 ans en petite section dont 13 tous les soirs à la garderie d'où le contrat qui passe de 15 H à 19H.

Madame Eliane FARGES indique que l'école est obligatoire dans l'année des 3 ans et non à 3 ans révolus. Du fait de leur jeune âge certains enfants ne sont pas propres d'où l'achat d'une table à langer et de couches.

Monsieur Jean Louis MEDYNSKA dit que dans certaines communes, les enfants qui ne sont pas propres ne sont pas admis à l'école.

Monsieur Quentin PREMEL demande si tous ces accroissements sont pour les maternelles ?

Madame Eliane FARGES répond qu'ils concernent également la garderie.

Monsieur Rémi MONTESSINOS demande pourquoi des accroissements de postes pour l'école et non pour l'espace sportif ?

Monsieur Rémi MONTESSINOS est très gêné par ce dossier car il a rencontré Madame Géraldine GROSOS qui est adjoint d'animation et qui est affecté au ménage de l'Espace Sportif.

Monsieur le Maire répond que dans l'intérêt du service et compte tenu du comportement de l'agent, celle-ci a été affectée à l'entretien de l'espace sportif et des vestiaires du stade.

Ce poste d'adjoint d'animation aurait dû être supprimé à l'arrêt des TAPS mais il a été maintenu alors dans l'intérêt de l'agent.

Monsieur Quentin PREMEL répond que la commune lui a payé une formation pour le CAP Petite Enfance.

Monsieur le Maire répond que la formation continue des agents est une obligation pour les communes.

Monsieur Rémi MONTESSINOS ne vote pas une mise au placard et Monsieur David VINCENT dit qu'il ne connaît pas le dossier.

Monsieur le Maire précise à nouveau que cet agent qui a porté plainte contre une élue a été affectée à un autre poste dans l'intérêt du service.

VOTE : Pour : 14 Contres : 3 (ALBISETTI Caroline, MONTESSINOS Rémi, PREMEL Quentin) Abstention : 1 (FAURE Sandrine)

-Personnels municipaux : création de poste :

Pour faire face notamment aux charges que représentent les autorisations d'urbanisme, il y a lieu de créer un poste au secrétariat de mairie d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 33 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2024, en remplacement d'un poste actuellement à 28 heures.

Ce poste de 28 heures sera supprimé prochainement, après avis du Comité Social Territorial de septembre 2024.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

-Convention avec la commune de Riom pour la rénovation du chemin des 2 Bognes:

Ce chemin qui part de la D78, dessert la Grande Bogne sur la commune de Saint-Beauzire et la Petite Bogne sur la commune de Riom. La limite de commune passe au milieu de ce chemin.

La commune de Saint-Beauzire est pilote de cette opération qui se monte à 31 952.50 € HT soit 38 343.00 € TTC.

Il est nécessaire d'autoriser le maire à établir et à signer une convention avec la commune de Riom afin que celle-ci rembourse à la commune la moitié du montant HT soit 15 976.25 €. La TVA sera récupérée par la commune de Saint-Beauzire.

Pour information du Conseil et afin de réaliser cette opération, il y a lieu de procéder à un virement de crédit d'un montant de 19 000.00 € de l'opération Restaurant scolaire vers l'opération Voirie Rurale.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu d'effectuer également un virement de crédit pour l'achat d'une débroussailleuse de 520.00 € de l'opération Restaurant scolaire vers l'opération Matériel de voirie.

- Territoire Energie 63 : complément de travaux pour l'éclairage du terrain de foot :

Cette opération se monte à 4500 HT dont 50% soit 2250 € à la charge de la commune.

Il est nécessaire d'autoriser le maire à signer la convention avec Territoire d'Energie 63.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

-Requête du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand GROSOS/Commune de Saint-Beauzire :

Suite à la requête présentée par Madame GROSOS Géraldine, employée communale contre la commune de Saint-Beauzire et déposée le 21-8-2024 sous le numéro 2402047-1 au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand;

Cette employée municipale conteste sa fiche de poste et son emploi du temps hebdomadaire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à défendre dans cette affaire les intérêts de la commune.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

Questions diverses :

A- Incendies volontaires sur la commune de Saint-Beauzire :

Monsieur le Maire informe que 4 véhicules ont été incendiés rue des acacias sur les voies publiques et privées.

Un dépôt de plainte a été fait par les riverains sinistrés.

Monsieur le Maire les a reçus ce jour. Et en fin de soirée, la gendarmerie l'a contacté pour lui préciser que Monsieur le Procureur de la République avait classé l'affaire sans suite, en l'absence d'éléments matériels.

Monsieur Rémi MONTESSINOS demande à Monsieur le Maire s'il a fait un courrier à Monsieur le Procureur pour avoir plus de détails.

Monsieur le Maire répond qu'un courrier sera envoyé.

B- Recrudescence des vols :

Plusieurs cambriolages ont été constatés sur Saint-Beauzire et les hameaux. Ceux-ci ont été ciblés sur les bijoux. La brigade des recherches continue l'enquête. Monsieur le Maire rappelle qu'il est important de composer le 17 en cas de comportement suspect.

Monsieur David VINCENT dit qu'il faudrait adhérer aux Voisins Vigilants.

Madame Caroline ALBISETTI dit que la commune de Gerzat a adhéré à ce système. Monsieur le Maire précise que la commune a déjà adhéré à un système d'alerte et de surveillance actuellement peu actif (participation citoyenne).

C- Rétablissement de l'extinction de l'éclairage public la nuit :

Monsieur le Maire informe que l'extinction de l'éclairage public la nuit sera remis au 1^{er} septembre 2024 comme précisé par arrêté.

Le maintien continu n'ayant pas eu l'impact souhaité sur les faits de délinquance.

D- Archivage:

L'archiviste actuellement présente en mairie va établir un nouveau devis pour le classement de deux années supplémentaires.

Calendrier :

- Lundi 2 septembre : Rentrée scolaire
- Samedi 7 septembre : Fête des voisins "Hameaux de Saint-Beauzire"
- Mardi 10 septembre à 17H30 : Commission d'appel d'offres restaurant scolaire
- Mercredi 11 septembre à 14 H : visite du Préfet au Biopôle
- Mercredi 11 septembre à 18 H : commission Finances RLV
- Jeudi 12 septembre à 8H30 : Syndicat Mixte Ouvert du Biopôle
- Jeudi 12 septembre à 18H30 : Commission Enfance et Jeunesse RLV
- Dimanche 15 septembre : Fête de l'oignon
- Mardi 17 septembre : Banque Alimentaire
- Mardi 17 septembre à 18h30 : réunion du Syndicat Rive Droite de la Morge
- Mercredi 18 septembre à 18H : réunion du SIAEP Plaine de Riom à Ennezat
- Samedi 21 septembre : cérémonie organisée par le club de Tennis et le JSP
- Lundi 23 septembre à 18 H : Comité syndical du SBA
- Mardi 24 septembre à 18H30 : Conseil communautaire à Mozac
- Mercredi 25 septembre : Réunion sous-commission RB secteur Ennezat
- Jeudi 26 septembre 9H30 : réunion Territoire Energie 63 à Ennezat
- Jeudi 26 septembre à 20H30 : Conseil municipal
- Vendredi 27 septembre à 9 H : Visite de la sous-commission de sécurité à l'Ecole Publique
- Vendredi 27 septembre à partir de 16 H : Don du Sang

Fin de séance : 21h30

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024

DÉLIBÉRATIONS

N°ORDRE	N° DELIB	INTITULE
26	27	Subvention au profit de l'association "Collectionneurs de véhicules militaires " (défilé du 8 mai 2024)
27	28	Encaissement des dommages et intérêts suite à la décision du Tribunal Administratif
28	29	Adhésion au groupement de commande pour le transport des élèves vers la piscine de Riom
29	30	Remboursement d'une visite médicale d'aptitude au profit d'un agent communal
30	31	Convention avec le Réseau d'Aides Spécialisées pour les Elèves en Difficultés
31	32	Demande de subvention auprès de la Région AURA pour la construction du nouveau restaurant scolaire

NOM PRENOM	SIGNATURE
ALBISETTI Caroline	
ARNAUD David	
BRESSON Séverine	Procuration à MEDYNSKA Jean Louis
BUCINA Aurélie	
CHABRIER Michel	
DAUZAT Christian	

FARGES Eliane	
FAURE Sandrine	
GARCIA Christophe	
GAYAT de WECKER Louis	
HEBRARD Jean-Pierre	
LAURENDEAU Patrick	
MEDYNSKA Jean Louis	
MONTESSINOS Rémi	
PENAY Florence	
POULY Chantale	Procuration à FARGES Eliane
PREMEL Quentin	
VINCENT David	